

DÉCRET N° 2018- 476 du 10 octobre 2018
portant nomination des membres du Comité
National de Suivi de l'enregistrement à titre
dérogatoire sur les registres de naissance.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- Vu la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu la loi n° 2018-26 du 03 août 2018 portant autorisation d'enregistrement à titre dérogatoire à l'état civil en République du Bénin ;
- vu la loi n° 2017-08 du 19 juin 2017 portant identification des personnes physiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu le décret n° 2016-498 du 11 août 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Cabinet civil du Président de la République du Bénin ;
- vu le décret n° 2016-499 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République ;
- vu le décret n° 2016-416 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;
- vu le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu le décret n° 2016-417 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- vu le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu le décret n° 2018-471 du 10 octobre 2018 définissant les modalités et le fonctionnement du cadre administratif de réalisation de l'enregistrement à titre dérogatoire sur les registres de naissance ;
- vu le décret n° 2018-064 du 28 février 2018 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance ;

le Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 10 octobre 2018,

DÉCRÈTE :

Article premier

En application des dispositions des articles 12, 17 et 20 du décret n° 2018-471 du 10 octobre 2018, définissant les modalités et le fonctionnement du cadre administratif de réalisation de l'enregistrement à titre dérogatoire à l'état civil et fixant les règles relatives à la dématérialisation des actes, les personnalités dont les noms suivent sont nommées membres du Comité National de Suivi aux postes ci-après :

Président : Monsieur **Sacca LAFIA**, Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique ;

Vice-Président : Monsieur **Séverin Maxime QUENUM**, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

Rapporteur : Monsieur **Cyrille GOUGBEDJI**, Deuxième Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement ;

Membres :

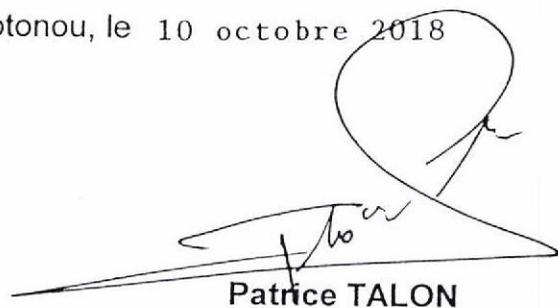
- Monsieur **Barnabé Z. DASSIGLI**, Ministre de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale ;
- Madame **Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU**, Ministre de l'Economie Numérique et de la Communication ;
- Madame **Bintou CHABI ADAM TARO**, Ministre des Affaires Sociales et de la Microfinance ;
- Monsieur **Romuald WADAGNI**, Ministre de l'Economie et des Finances.

Article 2

Le présent décret prend effet pour compter de la date de sa signature et sera publié au Journal officiel.

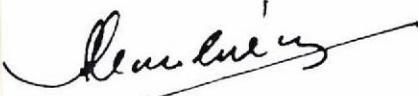
Fait à Cotonou, le 10 octobre 2018

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



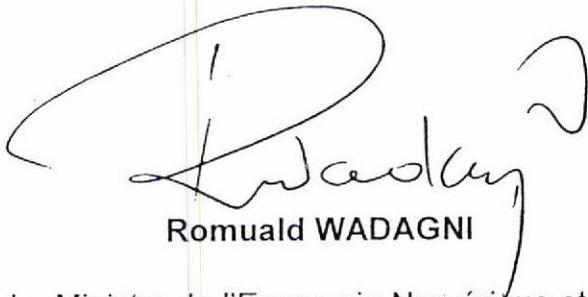
Patrice TALON

Le Garde des Sceaux, Ministre de la
Justice et de la Législation,



Séverin M. QUENUM

Le Ministre de l'Economie et des Finances,



Romuald WADAGNI

La Ministre de l'Economie Numérique et de
la Communication,



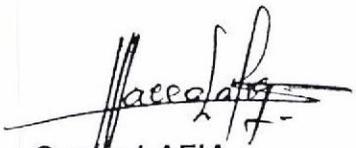
Aurelie I. ADAM SOULE ZOUMAROU

Le Ministre de la Décentralisation
et de la Gouvernance Locale,



Barnabé Z. DASSIGLI

Le Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique,



Sacca LAFIA

La Ministre des Affaires Sociales
et de la Microfinance,



Bintou CHABI ADAM TARO

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MJL 2 MISP 02 MDGL 2 MENC 2 MASM 2 MEF 2
AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 JORB 1.